

Comme aurait dit Monsieur de La Palisse, Herriot étant (enfin) mort, on en a profité pour l'enterrer... en grandes pompes comme il se devait pour un des bonzes les plus considérables des III^e et IV^e Républiques.

Maire de Lyon depuis 1905, sénateur en 1912 (ce qui lui donna en 1913 l'occasion de voter pour Poincaré - la - guerre), député en 1919, ministre ou président du Conseil un nombre respectable de fois, il était incontestablement le symbole du radicalisme, et le parfait produit de la République bourgeoise : fils d'officier d'active, avec un certain renom universitaire qui lui servit de tremplin pour une éclatante carrière politique basée sur les « immortels principes » en même temps que sur l'opportunisme le plus éhonté. En bref, « un destin qui devait faire de ce normalien aux modestes origines (tu parles!) l'un des prototypes de l'homme politique de la première moitié du siècle » (Le Monde, 28 mars).

France Nouvelle, hebdomadaire du PCF, rappelle qu'Herriot fut le champion de la reconnaissance de l'URSS par les états capitalistes dès 1922. Mais il a tellement eu de positions au cours de sa longue carrière qu'il n'y a rien d'extraordinaire à ce qu'il en ait eu quelques-unes qui soient correctes. Toutefois France Nouvelle n'ose pas rappeler qu'il fut aussi Président d'honneur de l'UJRF, aux beaux temps du tripartisme... Et l'importante délégation du PCF qui assista aux obsèques ne comprenait certes pas Florimond Bonte que ce farouche défenseur de la légalité républicaine fit arrêter en pleine Chambre des Députés, dont il était alors Président, en septembre 1939. Un silence pudique s'est aussi fait sur son rôle en 1940, époque où il déclarait le 9 juillet à la Chambre : « Autour de Monsieur le Maréchal Pétain, dans la vénération que son nom inspire à tous, notre nation s'est groupée dans sa détresse. Prenons garde de ne pas troubler l'accord qui s'est ainsi établi sous son autorité. »

Enfin après avoir été cinquante ans durant l'un des grands défenseurs de la République « laïque », Herriot a accepté sur son cercueil une cérémonie religieuse, déclenchant une dernière fois la colère de son vieil ennemi intime, l'autre Edouard (Daladier). Ainsi aura-t-il été fidèle à sa ligne de conduite, continuant jusqu'à la mort à miser sur tous les tableaux...

NEUTRALITE

La Suisse à son tour, a son « affaire des fuites » et le moins qu'on puisse dire, c'est que sa traditionnelle vertu en prend un drôle de coup.

Certes, lors des poursuites engagées l'an dernier contre le professeur communiste Bonnard, le procureur fédéral Dubois avait déjà justifié et recommandé l'emploi des tables d'écoutes et autres procédés de basse police contre les ennemis de la Démocratie (lisez de l'impérialisme).

Pourtant, l'opinion publique suisse aura été fort émue d'apprendre que les renseignements recueilli-

L'économie "socialiste" de Ramadier n'est pas celle des travailleurs

La politique économique du gouvernement Mollet a été marquée en 1956 par une situation exceptionnelle qui ressortait au bilan que nous analysons dans notre n° 58.

Aujourd'hui, les tendances du début 1957 montrent que les prévisions budgétaires de Ramadier à fin 56 étaient pour le moins optimistes.

La politique de Ramadier en 1956 ne peut et ne pourra se répéter longtemps. Toutes ses acrobaties, ses astuces n'ont pu se réaliser en définitive que grâce à un climat politique dans le pays, où un statu quo a existé dans le rapport de force entre la bourgeoisie et la classe ouvrière.

L'accumulation des contradictions au sein de la bourgeoisie d'une part, la prise de conscience réalisée par la classe ouvrière de l'expérience « socialiste » qui lui apparaît en définitive très néfaste, ne peuvent qu'entraîner à brève échéance de grandes perturbations dans la situation française.



L'économie française arrive à un tournant et les palliatifs habituels d'un Ramadier sont incapables de modifier le cours des événements.

Le niveau de la production plafonne toujours à une cote record (145 en février 57 contre 144 en novembre 1956). Mais ce seul indice ne peut montrer où en est le capitalisme français.

En réalité, la perspective est beaucoup plus sombre.



Les emprunts réalisés pendant 56, s'ils ont permis passagèrement de financer des dépenses comme la guerre d'Algérie, n'ont fait qu'accroître la dette publique. L'héritage du passé s'avère déjà très lourd, et ce n'est pas fini.

La guerre d'Algérie qui se poursuit réclame de nouveaux crédits qui n'ont, par mesure de prudence, pas été déterminés. De toutes façons c'est déjà une augmentation importante qui est demandée.

Les symptômes de l'essoufflement monétaire se font sentir d'autre part : réduction des crédits à la construction, abandon de projets d'investissement, majorations et créations d'impôts, recherche de nouvel équilibre entre les prix et les salaires.



Les astuces et les variations sur les 213 articles touchent à leur fin. Les emprunts dont les conditions superbement avantageuses pour le grand capital ne peuvent plus se continuer sans faire peser à brève échéance un danger très lourd sur l'avenir. Les exportations dont la balance est déficitaire ne peuvent être augmentées que dans une faible proportion. L'engagement d'un surcroît d'exportation d'automobiles ne viendra pas en réalité soulager grandement la balance du commerce extérieur.



Mais de loin l'échéance la plus grave pour le gouvernement Mollet-Ramadier, est celle qui se dessine avec la classe ouvrière.

Si pendant l'année 56, Ramadier a pu narguer la classe ouvrière désorientée par la politique de ses directions, depuis quelques semaines une certaine agitation règne et des revendications sont mises en avant.

Ramadier ne peut plus retenir longtemps l'indice des 213 articles qui fixe légalement l'échelle mobile des salaires. La substitution voulue par le gouvernement des 230 articles, dont l'indice pourrait subir de moins fortes variations et être plus facilement « contrôlable » que les 213 actuels, est encore un essai pour prévenir et empêcher une augmentation normale des salaires.



Le S.M.I.G. doit dans les conditions normales de hausses de prix qui sont enregistrées s'élever. C'est là une des préoccupations de Mollet-Ramadier qui voudraient endiguer une nouvelle fois les légitimes demandes des travailleurs.

La tactique du gouvernement est claire et c'est une fois de plus les travailleurs qu'il veut tromper.

Nous allons revoir le SMIG, nous allons refixer un nouvel indice aux 230 articles et repartir sur des bases nouvelles, proclamant ces « gérants loyaux ». Oublions le passé, a l'air de dire Ramadier. Non, la classe ouvrière ne peut oublier les duperies « socialistes » qui ont fait que le niveau de vie des travailleurs n'a pas bougé alors que la production est à un niveau très haut, alors que la journée de travail n'a fait que s'allonger.



La politique économique d'un Ramadier sert et servira encore le grand patronat. Elle n'a jamais servi la classe ouvrière.

Aujourd'hui, la classe ouvrière doit demander des comptes, fixer des revendications qui lui redonnent un niveau de vie décent. L'échelle mobile de Ramadier n'a été qu'une duperie. C'est une véritable échelle mobile que les travailleurs veulent. Il ne suffira pas de la demander, de la discuter à la Commission Supérieure des Conventions collectives. C'est seulement dans la lutte contre la politique de Ramadier et du gouvernement qu'il y a la possibilité de l'obtenir.

GIRO.

lis par de tels procédés sur les milieux algériens émigrés (et en particulier sur leurs rapports avec l'ambassade d'Egypte) étaient ramsmis à la DST ou autre SDEC français — dont le procureur Dubois était venu récemment à Paris étudier les méthodes. Ainsi, les rapports entre la police politique fédérale et les services de renseignements français auraient-ils été fort peu « diplomatiques », même si ce fut en tout bien tout honneur, comme il se doit, et bien entendu au nom de la « lutte contre le communisme ».

Cette fois, la cheville est un peu grosse et la traditionnelle « neutralité » suisse a bonne mine dans l'histoire. C'est pourquoi le procureur fédéral en cause aurait préféré, suivant la formule consacrée, « la mort au déshonneur », ce qui est d'ailleurs bien pratique pour tout le monde, et permet de limiter les dégâts, du côté gouvernemental (car pour aussi haut fonctionnaire qu'il ait été, il était certainement « couvert » par une partie du gouvernement suisse). En tout cas, si Dubois s'est bien suicidé, rendons-lui cette justice que son geste témoignerait d'une conception (bourgeoise) de l'honneur que n'auront jamais aucun de nos Baylot.

JUSTICE DISTRIBUTIVE (Suite)

Combien discret procès que celui des deux « ultras » qui avaient voulu abattre Mendès-France l'an dernier à Rabat. De P.M.F. il fut à peine parlé. Quant au gendarme blessé par les apprentis-assassins, il n'a même pas voulu porter plainte, estimant qu'il ne s'agissait que d'un « accident du travail » — témoignant d'une modestie que l'on aimerait souvent voir partagée par de nombreux autres « représentants de l'ordre ».

Le Commissaire du gouvernement ne s'est pas opposé aux circonstances atténuantes (au contraire même, l'un des inculpés étant un ancien d'Indochine, et tout le monde sait que « c'est la faute à Mendès » si cette guerre-là a été perdue) et les deux tueurs s'en sont tirés avec une condamnation de principe, couvrant à peine leur détermination préventive.

Mais lorsqu'un instituteur communiste passe devant le Tribunal Militaire, comme cela vient de se produire à Bordeaux, plus question de circonstances atténuantes. La moindre de ces manifestations contre le départ des rappelés en Algérie, manifestations nées le plus souvent de circonstances locales favorables, et beaucoup plus subies qu'encouragées par la direction du PCF, est prétexte à des arrestations et à la répression. Quand des fascistes essayent d'abattre Mendès-France, ils ne sont plus poursuivis (comme le premier Arabe venu, détenteur d'un couteau de poche, d'accord, mais quand même...) Quand des rappelés tirent la sonnette d'alarme d'un train les emmenant vers la « sale guerre » c'est une entrave au transport de matériel de la Défense Nationale, voire une atteinte à la Sécurité extérieure de l'Etat. Et si, grâce à la réprobation populaire, les inculpés de Bordeaux sont sortis libres, ils n'en ont pas moins été condamnés à 2 et 3 ans de prison avec sursis.